



Les taux d'intérêt négatifs et leurs conséquences

Depuis quelques mois, les taux d'intérêt en Europe sont négatifs.

C'est ainsi que l'emprunt d'État allemand à 10 ans affiche un rendement de **-0,48%** en ce mois de juin 2020. Autrement dit, la personne ou l'institution qui achète aujourd'hui cet emprunt d'État recevra soit un capital moindre à l'échéance, soit devra payer chaque année 0,48% à l'émetteur. Pourtant les acheteurs de cet emprunt sont nombreux.

Cela voudrait-il dire que l'incertitude quant à l'évolution des marchés financiers est tellement grande que l'investisseur est actuellement d'accord de prêter 100 € à l'État allemand et de lui payer chaque année 0,48 € pour retrouver 10 ans après son capital de départ.

Surprenant, non ?

Les taux d'intérêt négatifs devraient s'appliquer aussi aux liquidités se trouvant en compte courant, carnet de dépôt et compte à terme auprès d'une banque. C'est ce que souhaitent faire de plus en plus d'institutions : faire payer des intérêts à leurs clients pour leurs dépôts. En ce faisant, elles ne font que répercuter, vers leurs clients, les décisions de la **Banque Centrale Européenne (BCE)**.

C'est en effet la BCE qui, seule, a le pouvoir de fixer le niveau des taux d'intérêt à court terme c'est-à-dire les taux d'intérêt allant de 1 jour à 1 an. Or le **taux de référence de la BCE** est, depuis le 18 septembre 2019, fixé à **-0,5%**. Ce taux est celui auquel les banques peuvent déposer leurs excédents de liquidité ou emprunter en cas de besoin de ces mêmes liquidités.

Dès lors, on comprend mieux la demande des banques de pouvoir pénaliser leurs clients détenteurs de liquidités importantes (minimum 100.000 €/compte). Elles ne font que répercuter le coût de leurs excès de liquidités auprès de la BCE. Excès de liquidités car la banque n'a pas la possibilité d'utiliser la totalité de l'argent de ses clients pour faire du crédit aux entreprises ou aux particuliers.

Par conséquent, la banque qui ne demanderait pas à ses clients un intérêt pour les liquidités qu'ils apportent, perdrait au jour le jour de l'argent. Ce qui n'est pas souhaitable pour un secteur déjà fortement fragilisé par la crise de 2007/2008. Mais il est vrai aussi que les équipes commerciales des banques (*retail et private banking*) auront de plus en plus pour mission de persuader leurs clients de transformer ces excès de liquidités (comptes courants, carnets de dépôts et autres comptes à terme) en produits financiers (fonds communs, gestion de portefeuille) apportant à la banque des commissions externes rémunératrices.

Car c'est bien toute la rentabilité de la banque qui est remise en question par les taux d'intérêt négatifs. La BCE, par ses taux d'intérêt négatifs, menace-t-elle tout le secteur bancaire de la zone euro que depuis la crise de 2007/2008, les banques semblaient plus fortes, plus solides ? Les critères de solvabilité sont, il est vrai, aujourd'hui bien meilleurs qu'à l'époque. Les fonds propres des banques européennes ont doublé depuis 2008. Cela signifie qu'elles pourraient résister beaucoup mieux aujourd'hui à un choc de l'importance de celui de la crise de 2007/2008.

1



Toutefois, c'est à un autre niveau que les taux d'intérêt négatifs mettent actuellement en danger les banques de la zone euro : celui de la rentabilité. C'est en effet le danger de ne plus faire de profits suffisants face aux coûts considérables auxquels elles doivent faire face qui est le risque le plus important pour elles aujourd'hui.

Pour le comprendre, il est nécessaire de se rappeler succinctement comment fonctionne une banque et d'où vient sa rentabilité.

Le métier de base d'une banque consiste en la récolte de fonds d'un côté et l'octroi de crédits de l'autre. Autrement dit, la banque reçoit des liquidités qui lui serviront à accorder des crédits aux entreprises et particuliers qui en ont besoin.

Au passage, la banque prend une marge qui consiste en la différence entre le taux qu'elle accorde au déposant et le taux auquel elle octroie du crédit.

À ce métier de base, sont venus s'ajouter des activités apportant commissions et rémunérations (dont le poste le plus important est la distribution de produits financiers) ainsi que l'ensemble des opérations plus ou moins spéculatives pour compte propre (activités de salle de marchés, produits dérivés, ...). Mais là aussi, **les taux d'intérêt négatifs jouent contre la banque. Comment justifier, par exemple, des commissions de gestion de 1% ou plus si les taux sont négatifs et les performances des fonds peu risqués, médiocres ?** Aussi, la **marge d'intermédiation** (la différence de taux que prend la banque entre le dépôt d'un client et le crédit qu'elle octroie à un particulier ou une entreprise) **s'est fortement réduite par le fait de la politique de taux négatifs de la BCE.**

Face à ce bénéfice brut considérablement diminué, les charges sont considérables. Elles le sont même de plus en plus ces dernières années à cause de la nécessaire informatisation de toutes les activités de la banque ainsi que de l'obligation de respecter toutes les nouvelles réglementations de plus en plus contraignantes (Bale III, nouvelles règles comptables, MIFID II...).

Cependant, les postes les plus importants au niveau des charges restent les coûts de personnel et le réseau d'agences.

Afin d'améliorer leur rentabilité, deux solutions s'offrent alors aux banques :

- soit ponctionner sur les fonds propres pour éponger les pertes,
- soit réduire encore et encore les charges.



(c) Pixabay - La Banque Centrale Européenne (BCE), basée à Francfort (Allemagne) est l'organisme ayant le pouvoir de fixer les taux d'intérêt à court terme (de 1 jour à 1 an).



C'est cette dernière solution qui est en cours actuellement : réduction du personnel, suppression des de certaines agences,

Mais pas seulement les banques.

Les compagnies d'assurances (pour leur activité vie) sont elles aussi en danger par le fait des taux d'intérêt négatifs. **Comment continuer aujourd'hui à faire de l'assurance-vie à capital et taux « garanti » (Branche 21) dans un contexte de taux d'intérêt négatifs aussi bien à court qu'à long terme ?**

D'ailleurs, de plus en plus de Compagnies d'assurance renoncent à faire de l'assurance de type branche 21.

D'aucune s'aventurent alors dans des secteurs moins stables comme le marché immobilier ou les marchés d'actions. Ce qui n'est pas sans risque (cfr notre [article sur les compagnies d'assurance](#)).